

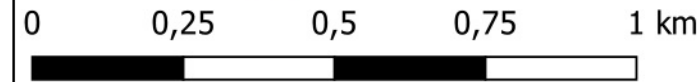
Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m



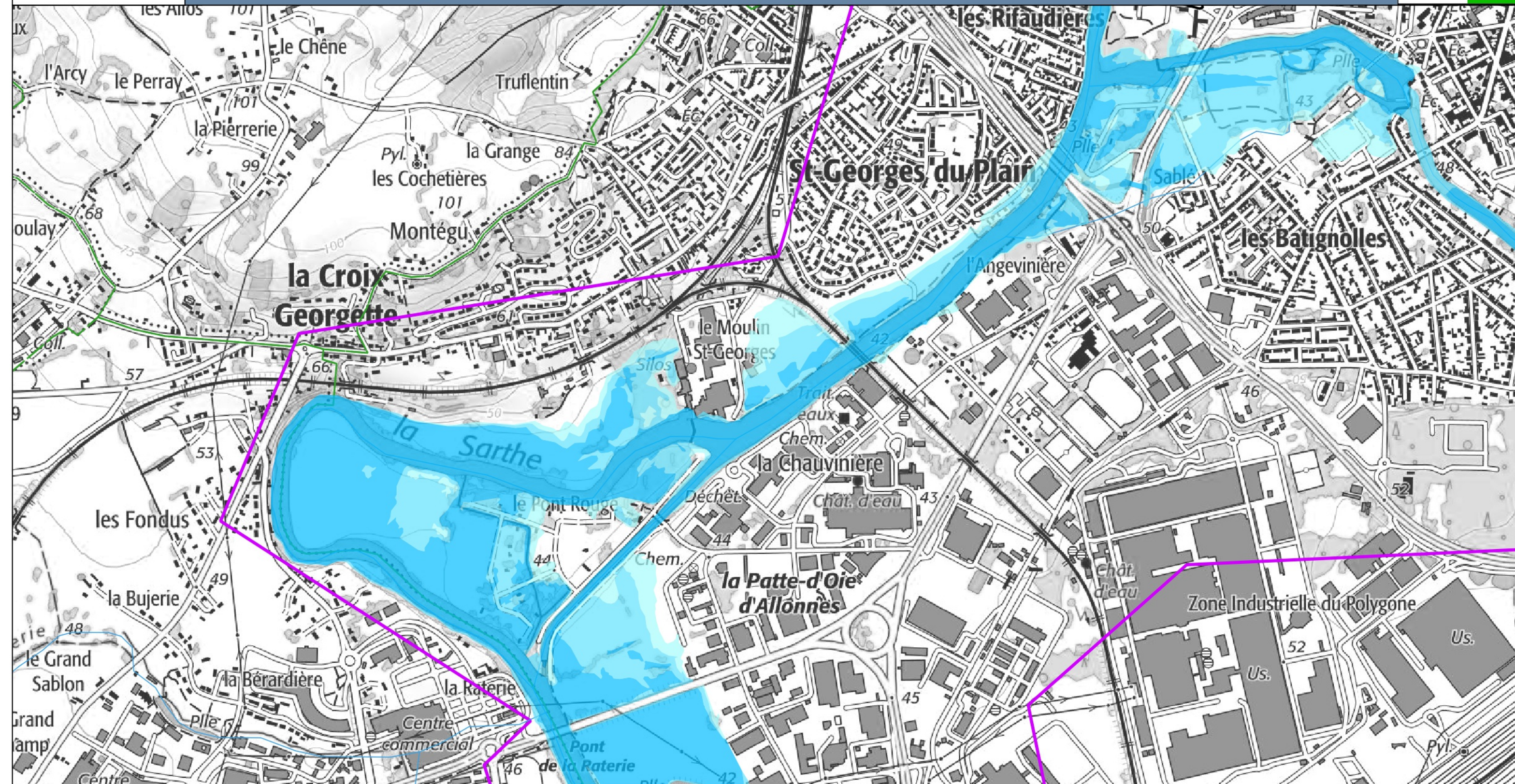
Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m

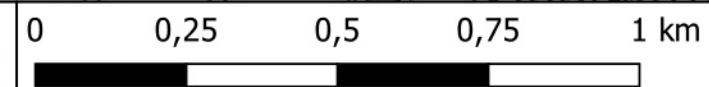


Légende

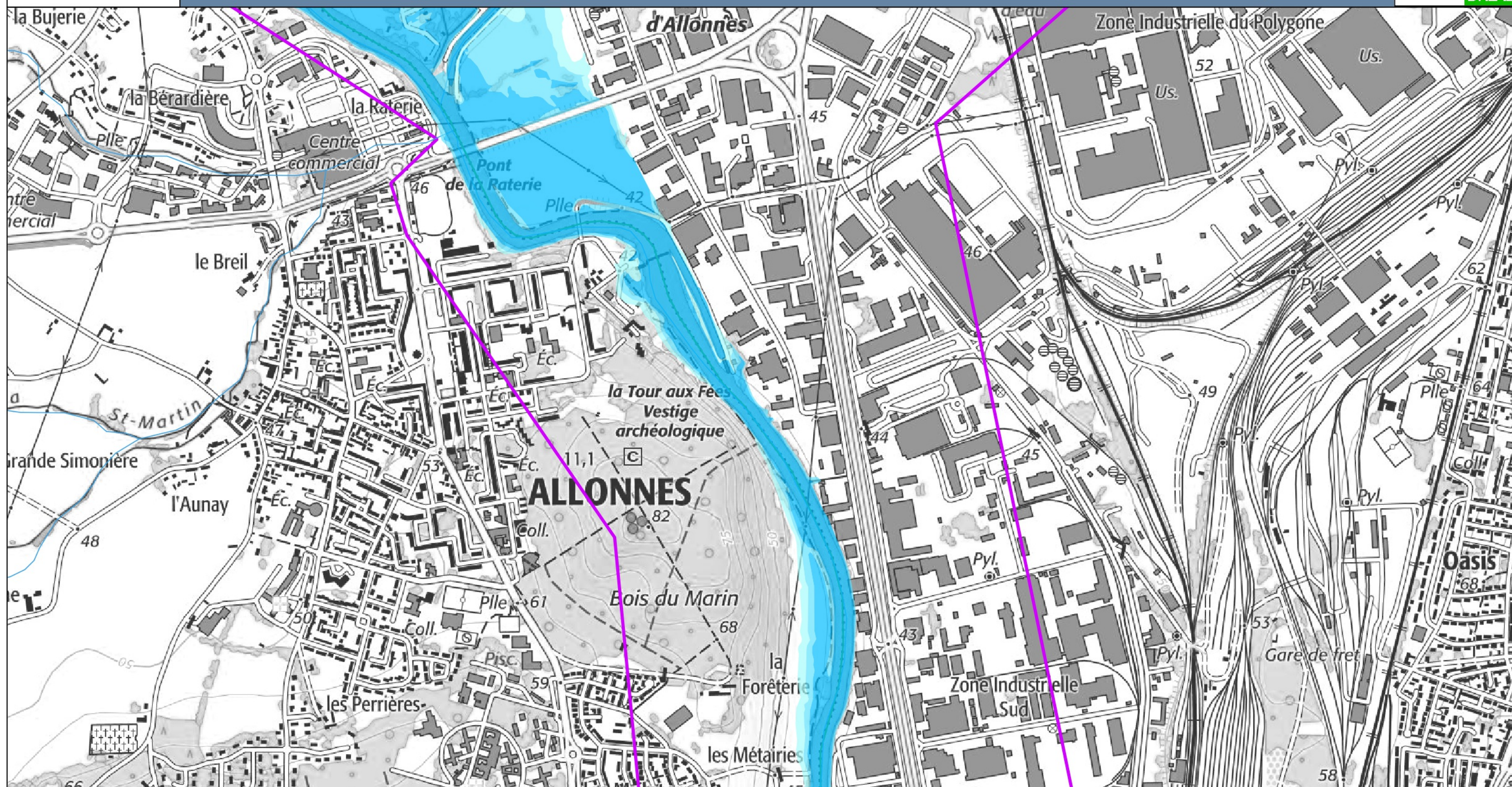
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m



Légende

- | | |
|---------------------------|-------------------------------|
| Classes de hauteurs d'eau | — rivières |
| 0 à 0,50 m | ▨ Zone protégée par une digue |
| 0,50 à 1 m | ▭ Zone d'étude |
| supérieur à 1 m | ▭ Limites communales |
| ○ Station | |
| — Endiguement | |

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m



Légende

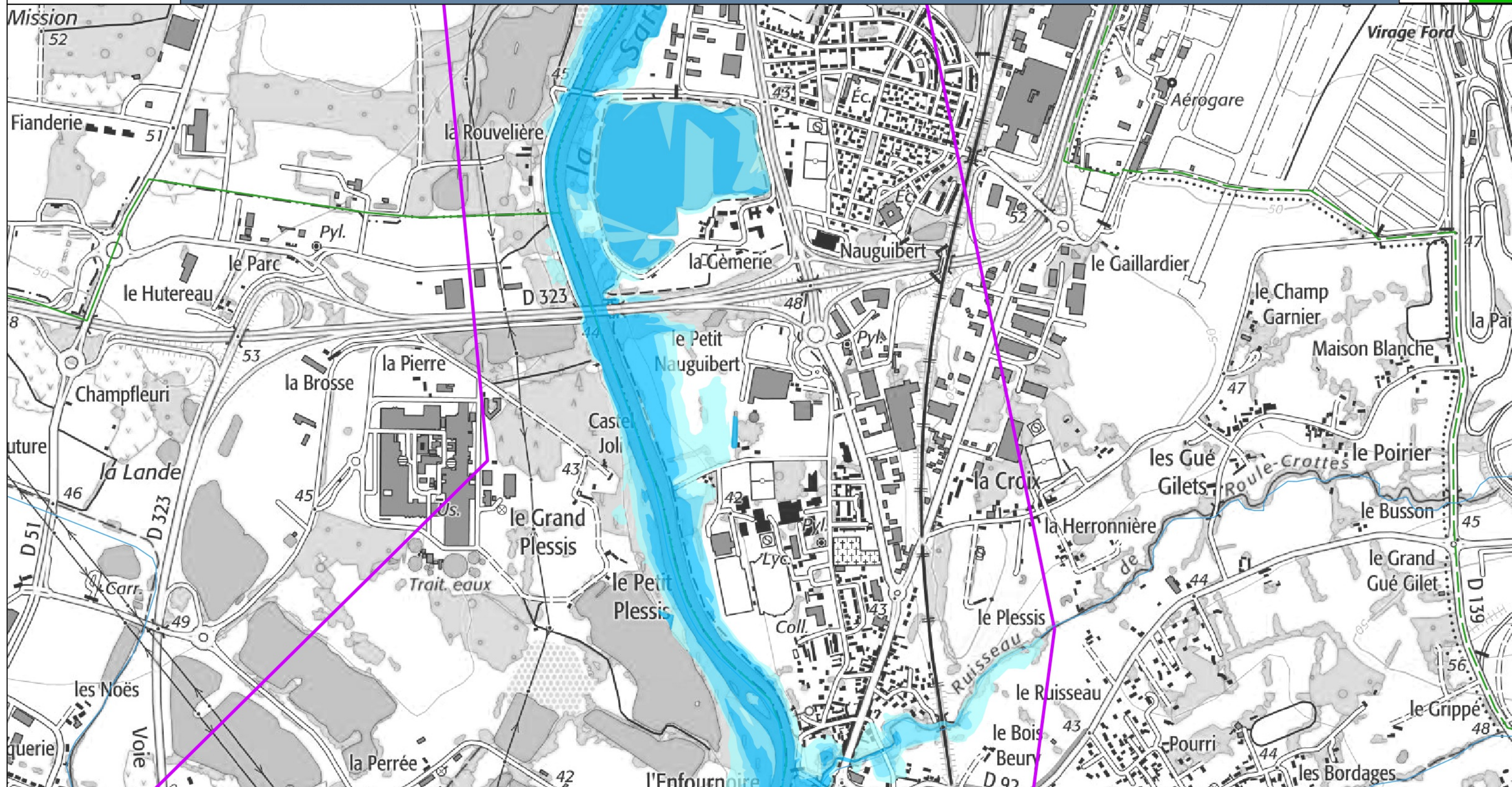
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.



Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m



Légende

- Classes de hauteurs d'eau
 - 0 à 0,50 m
 - 0,50 à 1 m
 - supérieur à 1 m
- Station
- Endiguement
- rivières
- Zone protégée par une digue
- Zone d'étude
- Limites communales

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond

0 0,25 0,5 0,75 1 km

VIGICRUES

Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m

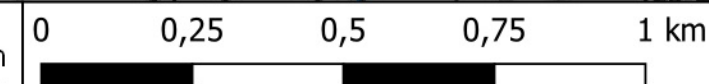


Légende

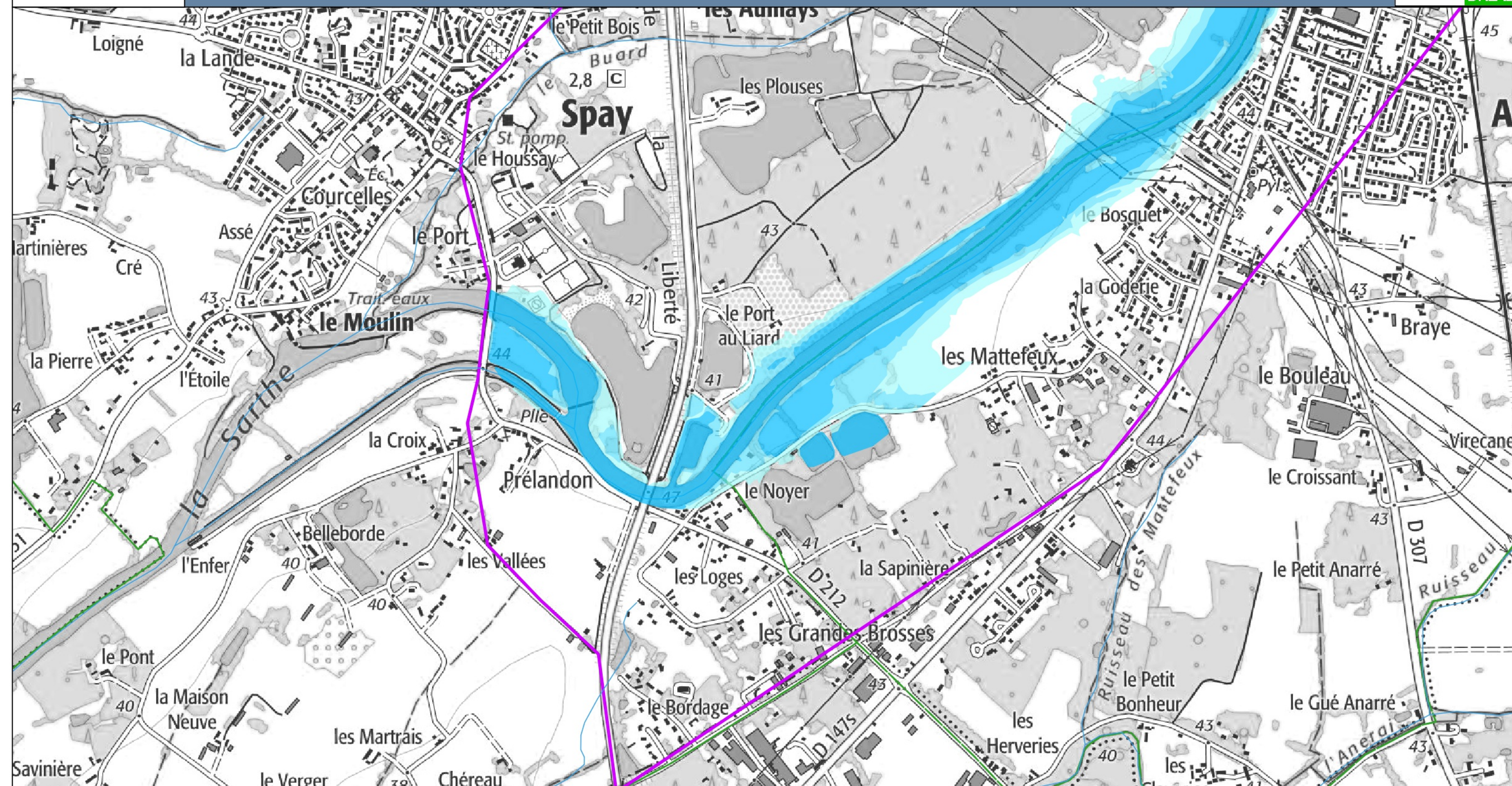
Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	▨ Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	▭ Zone d'étude
supérieur à 1 m	▭ Limites communales
○ Station	
— Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation. La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.






Cartographie : DREAL Pays de la Loire / SRNT novembre 2022
Données sources : SCANS 25 - BD Carthage - Adminexpress © IGN - VIGInond




Stations de vigilance de le MANS-YSSOIR et le MANS-PONTLIEUE : 2,40 m et 1,40 m



Légende

Classes de hauteurs d'eau	— rivières
0 à 0,50 m	 Zone protégée par une digue
0,50 à 1 m	 Zone d'étude
supérieur à 1 m	 Limites communales
 Station	
 Endiguement	

Cette carte représente les zones inondées par débordement de la Sarthe et de l'Huisne, pour une hauteur de 2,40m à la station du Mans Yssoir et 1,40m à la station du Mans Pontlieue. La ligne d'eau a été déterminée à l'aide du logiciel TELEMAT. Une modélisation hydraulique 2D a été utilisée pour simuler l'aléa inondation.

La DREAL Pays de la Loire a choisi de considérer que les zones protégées par les systèmes d'endiguement autorisés au titre du code de l'environnement sont potentiellement inondées au-delà du niveau de protection du système d'endiguement. Ce niveau de protection est défini par l'article R.214-119-1 du code de l'environnement.

